

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois... 15.00
Six mois... 28.00
Un an... 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, etc.

Le prix des Abonnements est payable d'avance.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :

Annonces : La ligne... 20 c
Réclames : ... 30 c
Paiés divers : ... 10 c

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARÉ, Libraire, Grande-Place, à Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C^{ie}, 34, rue Notre-Dame des-Victoires, (place de la Bourse) ; à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX 21 MAI 1877.

Gouvernement contre Gouvernement.

Au plus fort de la tempête radicale provoquée à la Chambre des députés par la lecture du message présidentiel, une voix s'est fait entendre et a dit : « C'est une majorité factieuse. » L'interlocuteur a été rappelé à l'ordre par M. le président Grévy, impuissant à arrêter le torrent des imprécations radicales. Si l'expression de « factieux » était antiparlementaire, adressée par un député à un groupe de ses collègues, il n'en est pas de même si l'on veut l'appliquer au manifeste au peuple français qu'ont signé et rédigé, hors séance, un certain nombre de députés obéissant à l'impulsion de M. Gambetta, et que la République Française, a, dans sa première page, publié en gros caractères au-dessous du message présidentiel. Nous croyons que ce manifeste peut être et doit être qualifié de factieux.

Le maréchal, étant des droits que lui confère la constitution, a changé ses ministres ; sans sortir de la légalité, il a prorogé le serment. C'est en vain, que M. Gambetta essaya d'escalader la tribune pour faire entendre une violente protestation : il n'avait pas le droit de parler, et la constitution l'obligeait au silence ; il fallut que M. Grévy levât la séance, comme c'était son devoir pour mettre fin à des scènes scandaleuses de désordre et indignes d'une assemblée française.

Le Maréchal, chef de l'Etat, chef du pouvoir exécutif, a seul le droit de s'adresser à la France, de lui parler directement. Un groupe du Parlement n'a pas ce droit. Une réunion de députés ne doit pas, ne peut pas lancer un manifeste s'adressant au peuple français. Hors du Parlement, les députés redevenaient de simples citoyens. Que chacun rende compte de sa conduite à ses commettants, leur donne des consultations de droit public ; c'est là un droit, et c'est un usage. Mais ce qui n'est ni dans le droit ni dans l'usage, c'est qu'un groupe de députés, qui n'est qu'une des fractions du Parlement, s'assemble hors session, délibère et s'adresse au peuple français pour dénoncer la conduite du gouvernement. C'est là, un acte factieux, car il a la prétention d'élever le gouvernement contre le gouvernement, de provoquer les citoyens à la désobéissance aux lois.

Nous ne savons encore quelle sera l'attitude du nouveau ministère en face de cette audacieuse déclaration de guerre ; mais nous croyons que le premier de ses devoirs est l'énergie et la connaissance en même temps que la pratique de son droit strict. Il ne faut pas qu'il se forme un nouveau club des Jacobins qui prétende gouverner Paris et la France ; sans cela nous verrions bientôt une nouvelle Commune s'organiser et se dresser en face du gouvernement légal.

Le nouveau ministère est averti et ses adversaires ne lui ménagent pas l'expression de leurs espérances ou leurs menaces. A côté de la formule des factieux parlementaires, il peut

lire les déclarations faites, en plein banquet des réfugiés de la Commune, par le président actuel du Conseil municipal de Paris, M. Bonnet-Duverdier : « ... Si nous avons une République nominale, c'est à la Commune que nous la devons. Oui, nous savons que c'est grâce à vous que Paris a aujourd'hui un Conseil municipal... C'est encore grâce à la Commune que Paris et la France devront, lorsque éclatera le coup d'Etat qui est à l'état latent depuis longtemps, d'avoir à Paris un corps constitué qui n'hésitera pas à prendre en main la cause de la République menacée... »

Nous espérons que le ministère ne restera pas sourd à ces avertissements et qu'il avisera. ALEXANDRE WATTEAU.

Le banquet du 7 mai à Londres

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE PARIS ET LES COMMUNARDS
Le Radical a longuement raconté le voyage en Angleterre de messieurs les conseillers municipaux ; il a énuméré avec orgueil les fêtes qui leur ont été données, les réceptions officielles qui leur ont été faites, les travaux auxquels ils se sont livrés ; mais cet excellent journal, qui cependant doit être bien renseigné, s'est gardé de dire un mot de certains épisodes plus intimes de l'existence à Londres des illustres voyageurs, il n'a parlé ni de quelques-unes de leurs visites fort intéressantes à des réfugiés connus, ni du banquet qu'a offert à certains d'entre eux, le 7 mai, un groupe de communards.

Ce banquet, organisé par Lissagaray, a eue lieu chez Jouannin, Charlotte street, 32, le 7 de ce mois. Ce Jouannin est le neveu du communard Audinet, qui lui a laissé en mourant ce restaurant de dernière catégorie.

Nulle description dit le Figaro ne saurait donner idée de la physionomie sordide de cet établissement. Plafonds bas et enfumés, sol humide, murailles de couleur indéfinissables. Des chaises, des bancs et des tables de noyer ; du linge sale, des couverts d'étain, une horrible odeur d'ale et de tabac. Une grande salle pour le public, et au fond une espèce de cellule pour les intimes. Quant au maître de la maison, le citoyen Jouannin, le dossier des conseils de guerre vous apprendra que, poursuivi sous l'accusation d'avoir fait partie du peloton d'exécution de l'archevêque de Paris, il a été condamné à mort par contumace.

Lissagaray, qui n'est pas un imbécile, est capable d'avoir choisi tout exprès un tel endroit où règne un tel homme, pour y recevoir les conseillers municipaux de Paris.

La petite fête commença à huit heures du soir ; à deux heures du matin, elle était à peine terminée. Cinq conseillers municipaux y assistaient : MM. Bonnet-Duverdier, président du conseil municipal, Théodore Brisson, Mathé, Sigismond Lacroix, et un cinquième, dont je n'ai pu avoir le nom. Ce n'était ni M. Levraud ni M. Villeneuve, qui sont regardés tous deux comme gambettistes.

Parmi les réfugiés invités par Lissagaray, l'organisateur du banquet : Ranvier, Victor Prichard, Dubaog, Combault, Thozis, Andrezi, Léon Landrin, Emile Landrin, Joffrin, Manzeau, P. Vitchard, Le-duc, Abraham Martin, dit la Mitrailleuse, Jancu (ex-commandant, ami intime de Lissagaray), Bergeret, etc., etc.

Les invitations avaient été faites secrètement, ce qui explique l'absence de Jules Vallès, l'ennemi particulier de Lissagaray. Du reste, on va voir par le récit de cette intéressante soirée, quel avait été surtout le but de Lissagaray en organisant ces fraternelles agapes.

Après les présentations faites et le repas à peu près terminé, le moment des discours et des toasts est arrivé. Procédons par ordre, en nous contentant de résumer ici et de sténographier là, les parties saillantes de la réunion et des spechs.

Ranvier a commencé par souhaiter la bienvenue aux conseillers municipaux, les a félicités de n'avoir pas craint la réaction ni ce qu'elle pourrait dire en apprenant qu'ils avaient accepté de s'asseoir à la même table que ceux qui sont fiers d'être appelés : communards.

Une triple salve d'applaudissement a suivi ce salut aux conseillers de Paris, et M. Bonnet-Duverdier, au nom de ses collègues présents, a pris la parole.

M. Bonnet-Duverdier a débuté en soutenant les droits de la Commune ; et après avoir critiqué la conduite des différents groupes de la Chambre, il a dit :

« Tous ces députés sont plus ou moins opportunistes ; ils abandonnent le terrain des principes, votant un jour dans un sens, un autre jour dans un autre sens, selon la question en discussion. Il serait préférable que, comme sous l'Empire, les intransigeants ne fussent que cinq, mais qu'ils restassent inébranlables, sans faire aucune concession sur toute question qui s'écarte du droit révolutionnaire absolu. »

Fiérisant ensuite l'opportunisme en termes fort énergiques, le président du conseil municipal a poursuivi en parlant de la Commune :

« Si nous avons une République nominale, c'est à la Commune que nous la devons. Oui, nous savons que c'est grâce à vous que Paris a aujourd'hui un conseil municipal, c'est grâce à vous que nous sommes où nous sommes. Ni Paris, ni nous, ne l'oublions, soyez-en convaincus ; et notre désir, notre espérance, est de vous voir revenir au milieu de nous. Nous ne l'ignorons pas : tant que vous ne serez pas rentrés, la grande ville n'aura pas repris son aspect accoutumé. Cinquante mille citoyens n'ont pas encore aujourd'hui manifesté leur opinion dans la crainte d'être poursuivis. Il faut donc l'amnistie, l'amnistie pleine et entière, sans restriction, mais je ne dois pas vous cacher, au nom de mes collègues ici présents, je dois vous dire avec peine : N'attendez rien de la Chambre actuelle ; elle est opportuniste et au fond clérical. Du reste, malheureusement et quoique je n'aime pas la violence, il faut pourtant la prévoir et s'y préparer. Ce n'est, — et notez que je prononce cette affirmation avec certitude et avec tristesse en même temps, — ce n'est que par une révolution que la situation actuelle se dénouera ; et j'ajoute que j'y ferai mon devoir. »

C'est encore grâce à vous citoyens, c'est encore grâce à la Commune de Paris, que Paris et la France devront, lorsqu'éclatera le coup d'Etat qui est à l'état latent depuis longtemps, d'avoir à Paris un corps constitué qui n'hésitera pas à prendre en main la défense de la République menacée, et je puis vous en donner l'assurance, c'est que notre croyance à tous, est

que la révolution en sortira triomphalement. Espérons aussi qu'à ce moment-là vous serez tous revenus au milieu de nous. »

Des hurrahs frénétiques accueillirent les derniers mots de ce discours, dont je ne puis vous donner que ces passages saillants, mais dans lequel l'orateur ne crut de se montrer révolutionnaire et socialiste.

L'impression fut considérable sur les convives. On ne parla aujourd'hui, parmi les réfugiés, que de M. Bonnet-Duverdier. Le président du conseil municipal de Paris a certainement emporté l'estime des communards et l'admiration de beaucoup d'entre eux. Il a promis de leur écrire, de les tenir au courant de la situation.

Mais revenons au banquet. C'est M. Theizis qui a répondu à M. Bonnet-Duverdier. Après avoir défini le mandat du conseiller municipal, M. Theizis a remercié les conseillers municipaux de leur intention de défendre la République menacée.

« C'est votre droit et votre devoir, citoyens, s'est-il écrié. Si une assemblée quelconque voulait empiéter sur les droits de la République, si un soldat ou un aventurier tentait un coup d'Etat, Paris reprendrait de droit sa place de défenseur de la Révolution, et son conseil municipal deviendrait le représentant des intérêts de la France entière. Vous venez de l'affirmer, messieurs, par l'organe de votre honorable président ; nous vous en remercions, et nous ajoutons que, nous aussi, lorsque le moment sera venu, nous saurons faire notre devoir. »

LETRES DE PARIS

(De notre correspondant particulier.)

Paris, 19 mai.
J'avais bien raison de vous signaler, hier, l'hypocrisie des précations oratoires du citoyen Gambetta, dans son discours du 17, où il se défendait de toute expression et de toute hostilité contre la personne du maréchal.

M. Gambetta, ce matin, dans la République Française, lève le masque, et dit :

« La lutte contre la France est déjà commencée. »

« Il n'y a aucune illusion à se faire quand on a lu le message présidentiel. Ce document est d'une parfaite clarté. Il dissipe tous les doutes, il indique à tout le pays la voie déjà connue où l'on espère le faire marcher. M. le maréchal de Mac-Mahon ne cache pas qu'il a une politique personnelle, une manière propre de comprendre son rôle. Il dit comment il a, jusqu'à présent, rempli la tâche qui lui était assignée par la Constitution, et comment il compte la remplir désormais. Il se découvre lui-même ; il se jette en plein dans la mêlée politique ; il prend position en face du pays ; il se met carrément en travers de l'opinion. Désormais, tous les voiles sont déchirés, et l'équivoque, l'incertitude ne sont plus permises. »

Parmi plusieurs membres des gauches, l'attitude de M. Gambetta est décidément très-blâmée. On lui reproche d'avoir attaqué si directement le maréchal, que celui-ci est obligé de se défendre personnellement. Il était inutile, dit-on, de réveiller le soldat et de le forcer à tirer l'épée.

Le Soleil, organe d'un certain groupe d'orientistes, exprime des regrets et des scrupules au sujet de l'acte accom-

pli par le maréchal et lui attribue la responsabilité de la crise actuelle. Voici le langage du Soleil :

« Le maréchal a seul le mérite aussi bien que la responsabilité de l'attitude qu'il a cru devoir prendre, avec la conviction qu'il agissait, dans la limite de son droit et dans l'étendue de son devoir, pour le bien du pays. »

Le Soleil suppose que le maréchal, placé pour voir et pour savoir bien des faits sombres et cachés, de nature à exiger des mesures énergiques et promptes, a cru devoir précipiter sa résolution.

On lit dans le Mémorial diplomatique :

« Des esprits mal intentionnés ont voulu insinuer que la paix religieuse et même la paix générale pourrait être compromise par suite du changement de ministère. Les assurances formelles du Maréchal-Président auront dissipé, dès à présent, toutes les inquiétudes à cet égard. Et, s'il fallait encore une preuve à ce sujet, on la trouverait dans la lettre que le chef de l'Etat vient d'adresser au ministre des affaires étrangères, et dans la maintien de ce ministre, ainsi que de celui de la guerre. »

« On pèsera dans ces faits cette consolante conviction, qu'au milieu des agitations des partis et des changements de personnes inhérentes aux institutions parlementaires, il existe une continuité absolue, à la fois dans la politique extérieure de la France, qui est celle de la paix avec toutes les puissances, et dans les questions de la défense nationale, bases de la paix au dedans et de la sécurité au dehors. »

Le manifeste des gauches n'a pas osé conserver cette phrase qui se trouvait dans la rédaction primitive :

« Nous partons comme députés, nous reviendrons comme juges. »

Malgré cette suppression, les gauches n'en sont pas moins résolues, si elles triomphent, à mettre le maréchal et ses ministres en accusation.

Les gauches et, à leur tête, le Journal des débats, expriment leur espoir que le ministère ne trouvera pas, dans le Sénat, une majorité pour le décret de dissolution.

Toutes les tentatives faites par les émissaires des gauches pour remuer la population parisienne, ont échoué misérablement.

Les faubourgs refusent de bouger pour l'intérêt de gens de parole et d'intrigue, qui les ont déjà trop souvent exploités.

« Qu'est-ce qu'ils nous ennuient ces farceurs ? disent les ouvriers. Pendant qu'ils pérorent nous... crevons de faim (sic). Qu'on nous donne quelque chose de stable et de tranquille ; au moins nous travaillerons ! »

Dans les quartiers populaires, on remarque des groupes nombreux lisant les journaux ; mais c'est tout. La rue est parfaitement tranquille.

L'indignation est très-vive contre les orateurs de la rue d'Aras, qui ont tenu les propos les plus inconvenants contre le maréchal, le qualifiant de vieille bête et disant qu'il est temps de « l'enterrer. »

On croit que la salle de leurs séances va être fermée. Les refus de s'associer aux menées des gauches s'est particulièrement manifesté dans le 5^e et le 14^e arrondissements.

Les bourgeois parisiens seuls montrent un peu de surexcitation : c'est là

preuve de leur imprévoyance habituelle.

Le monde financier continue à montrer beaucoup de valeur et la plus grande fermeté. Il y a eu aujourd'hui des escomptes de 216,000 de rentes et les achats de 106,000 fr., également de rentes tant en 2 0/0 qu'en 5 0/0.

CRHONIQUE

L'Agence Havas communique aux journaux les renseignements suivants : Contrairement à ce qui a été annoncé par quelques journaux, M. Krantz, commissaire général de l'Exposition universelle de 1878, n'est nullement absent de Paris. Il a été reçu aujourd'hui même par M. de Meaux.

Il n'était jamais venu à l'esprit de M. Krantz de refuser son concours au ministre de l'Agriculture et du commerce. Il reste dévoué à une œuvre que son patriotisme ne lui permet pas de mettre en question.

L'Agence Havas nous communique la note suivante : « Le journalle Gaulois a publié hier sous ce titre « Question extérieure » un article à sensation qu'un grand nombre de journaux ont cru pouvoir reproduire. »

« Nous sommes en mesure d'affirmer que les nouvelles données par la feuille du matin sont absolument controuvées. »

Nous apprenons la mort de M. Le Libon, directeur général des postes.

De source sûre, nous sommes en mesure de déclarer complètement inexact le bruit répandu d'un traité d'alliance austro-anglo-français.

On annonce la mort de M. de Tocqueville, sénateur inamovible.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

M. Lizot, préfet du Nord, est nommé préfet de la Seine-Inférieure.

On sait que M. Lizot a déjà occupé la préfecture de Rouen, où il est né et où il a sa famille et ses relations ; il n'avait consenti à venir à Lille que sur les vives instances du Maréchal-Président, dont il est l'ami personnel.

Le trop court séjour de M. Lizot parmi nous, a fait apprécier ses éminentes qualités d'administrateur et son exquise courtoisie. Il laissera, à Lille et dans le Nord, les plus sympathiques souvenirs.

C'est M. Welche, préfet du Rhône, qui remplace M. Lizot à Lille.

M. Welche est conseiller d'Etat honoraire, ancien conseiller général de la Meurthe et maire de Nancy, ancien secrétaire général du ministère de l'intérieur. Il a été successivement préfet du Lot-et-Garonne, de la Haute-Garonne et de la Loire-Inférieure et Rhône.

Un de nos correspondants particuliers de Paris nous télégraphiait samedi soir :

« Les groupes républicains sont convenus d'un mot d'ordre : présenter le gouvernement comme provoquant la guerre. »

Le mot d'ordre est ponctuellement suivi : depuis trois jours, certains ra-

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 22 MAI 1877.

I — 65 —

LA

ROUTE DE L'ABIME

PAR RAOUL DE NAVERY

XXVII

JUGEMENT

(suite)

Plus d'une fois, madame d'Ivrée amena Roland faire à Coelia une visite inattendue. Le jeune homme trouvait sa fiancée dans la chambre du pauvre fou qu'elle ne quittait point. Tantôt elle donnait à Cancrelat un leçon de musique, car les dispositions du piffier étaient remarquables, tantôt elle apprenait à lire à Grain-de-Mil.

Le fils du Gréveur avait été un matin amené à l'hôtel par le jeune avocat.

— Mademoiselle, avait dit Roland, ce petit malheureux a pour père un condamné à mort, faites-lui prendre le deuil... Mais il garde pour aïeul l'insensé que vous aimez, adoptez-le comme vous avez adopté l'élève de Si-Sol.

Grain-de-Mil resta à l'hôtel avec Cancrelat.

Six semaines plus tard, madame d'Ivrée apprit à Coelia que la peine capitale prononcée contre le Gréveur et la

Faroude était commuée. Tous deux devaient faire partie du prochain départ pour Nouméa.

— Ah ! Madame ! s'écria Coelia, remerciez votre fils au nom de ces orphelins que j'aime comme s'ils étaient mes enfants.

— Dieu vous doit bien des compensations dans l'avenir, ma chère fille, répondit la comtesse, car vous n'avez reculé devant aucun sacrifice... Heureusement, il n'a jamais trompé l'espérance de personne.

Le mariage de Coelia et de Rolland était arrêté ; les rares amis que la jeune fille voyait encore, approuvaient grandement son choix. Léonie des Garcins se réjouissait à la pensée que les vœux de Coelia seraient comblés. La baronne de Roybert se consolait en venant visiter souvent son ancienne lectrice.

On avait fixé comme date de l'union des jeunes gens la liquidation des affaires de monsieur Belleforge. Rolland déclara au notaire qu'il n'accepterait de Coelia qu'une dot égale à celle indiquée sur le contrat de mariage de sa mère : une centaine de mille francs.

Il consentait à vivre près du pauvre fou et à garder les deux enfants.

Certes autrefois, quand Coelia brillante, adulée, avait rêvé d'unir sa destinée à celle de Rolland, elle voyait se dérouler pour eux toutes les pompes nuptiales. La bonté prodigue de son père multipliait le faste d'un trousseau princier, les écrivains laissaient briller leurs merveilles, et les amies de Coelia char-

mées en apparence et secrètement jalouses applaudissaient au bon goût qui avait présidé au choix des cachemires, des dentelles et des bijoux.

Tout était bien changé ; lorsque Coelia commanda sa robe de mariée, elle la voulut simple comme celle d'une petite bourgeoise. Seulement, obéissant à un pressentiment de son cœur, elle souhaita que l'église de la Trinité resplendît de fleurs et de lumières. Jamais fiancée si modeste ne s'occupa avec autant de détails de la musique de la messe de mariage, et de l'ordonnance de cette fête chrétienne.

La veille du jour où elle devait se célébrer, quatre personnes se trouvaient réunies dans le petit salon de l'hôtel Belleforge : Rolland, la comtesse d'Ivrée, Coelia et le banquier.

Les jeunes gens étaient graves ; Coelia quittait à peine le deuil de Conrad qu'elle ne devait jamais cesser de pleurer ; madame d'Ivrée se souvenait de ses années enfuies de son long veuvage. Ceux qui allaient s'unir acceptaient dès le premier jour un pesant fardeau, et Rolland en prenait sa part avec courage.

Le banquier était calme, et ses yeux se tournaient vers le jardin d'où montaient les parfums printaniers.

— Père, lui dit Coelia en s'agenouillant à ses pieds sur un coussin, priez, essayez de me comprendre... regardez-moi, écoutez-moi... Il y va de mon bonheur, du bonheur de votre fille bien-aimée...

— Bien-aimée... répéta Belleforge d'une voix monotone.

— Vous voyez cette robe blanche, ce long voile, cette couronne d'orange... cette parure ne vous rappelle-t-elle rien ?

— Rien, répondit Belleforge en secouant la tête, rien...

Cependant ses yeux restaient fixés sur la toilette de mariée, il passa la main sur ses yeux, pressa ses tempes à deux mains, se leva chancelant et s'écria :

— Antonie, Antonie !

Puis marchant fiévreusement vers le canapé sur lequel cette blanche parure était étalée, il ajouta avec l'accent de la colère :

— Je ne veux pas ! Je ne veux pas que tu revêtes cette toilette.

Le fou allait la saisir, la froisser, la lacérer quand Coelia suppliante s'élança pour la défendre :

— Je sais ! je sais ! dit-il, tu demandes grâce pour ton âme ! tu veux garder le trésor de ta foi, tu refuses de me suivre si le prêtre ne t'a pas donnée à moi au nom du ciel... Mais moi je ne veux pas ! je ne veux pas ! Je ne crois pas au Christ ! Je marche sur la croix ; je renie ! je renie !

Belleforge repoussa Coelia et saisit la couronne de fleurs d'orange.

— Des épines ! fit-il, la couronne d'épines ! elle m'ensanglantant les mains !... Grâce ! grâce ! la voilà encore, celui que je voulais maudire ! Il reviendra donc toujours... Il dit que j'ai tué Antonie... Rends-la moi ! rends-la moi, Christ sau-

veur, celle que j'ai perdue, torturée, et j'irai, j'irai où tu voudras... Rends-la moi, je lui permettrai de mettre sa robe de noces, je m'agenouillerai devant l'autel, je prierai... ne sachant pas prier pour moi, je demanderai du bonheur pour elle...

L'insensé se tourna vers sa fille. Coelia ressemblait à sa mère d'une façon frappante. En ce moment Belleforge se crut transporté au jour de son propre mariage, et avant que des précations infinies le voile de tulle qu'il voulait déchirer l'instinct d'apaurant, il le posa doucement sur le front de Coelia :

— Tu es une créature privilégiée, lui dit-il, sois bonne, aime-moi, aime-moi bien... allons trouver le prêtre.

Il n'en put dire davantage, un torrent de larmes jaillit de ses yeux.

— Ah ! s'écria Coelia, la raison lui sera rendue, j'en suis sûre maintenant.

Madame d'Ivrée et Rolland quittèrent Coelia de bonne heure. Le lendemain quand ils entrèrent dans le salon où la fiancée les attendait au milieu d'un groupe d'amis intimes, ils aperçurent Belleforge correctement habillé, et tranquillement assis dans un fauteuil. Quoiqu'il ne se rendit pas compte de ce qui se passait autour de lui, un certain contentement brillait sur son visage, et il caressait de la main le front de Cancrelat. On partit pour l'église, Belleforge monta dans la même voiture que Coelia et madame d'Ivrée.

La jeune fille prit le bras de son père pour gravir les degrés de l'église, et

l'insensé marcha gravement. A mesure qu'il apercevait par la grande baie de la porte ouverte l'illumination du chœur, à mesure que le chant de l'orgue devenait plus large, et que l'ensemble de la pompe chrétienne frappait davantage ses sens, un rayon plus vivant animait ses yeux. Son pas devenait assuré, sa taille se redressait. Il subissait une complète métamorphose. Tout à l'heure Coelia l'entraînait, il la guidait maintenant.

Alexandre Guilment jouait une large mélodie dont les sons enveloppaient, pénétraient le banquier. Quand le prêtre parut à l'autel, Belleforge tressaillit, il porta ses mains à sa poitrine et comprima une violente pulsation de son cœur. Deux enfants de chœur se tournèrent vers lui, souriants et beaux comme des anges, c'étaient Grain-de-Mil et Cancrelat...

La messe commença.

Belleforge restait debout ; ses regards suivaient avidement les moindres détails du saint sacrifice, et à mesure sa mémoire engourdie faisant un nouvel effort, retrouvait les traces bénies d'une enfance chrétienne, suivie d'une jeunesse incrédule et d'un âge mûr impie.

Coelia pria. Elle attendait un miracle, elle le demandait comme la preuve manifeste de la sanctification de son mariage ; en levant vers son père des regards anxieux elle ne se détournait pas de la pensée de Dieu, elle l'honorait au contraire par une sainte confiance.